



Le 4 novembre 2010

Madame Monique Gélinas
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Madame,

Je désire compléter l'information relativement à des questions exprimées lors des séances de l'après-midi des 6 et 12 octobre 2010 de l'audience publique de la Commission d'enquête sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec. Ces questions portent sur les impacts de la fracturation hydraulique sur la stabilité des sols en surface.

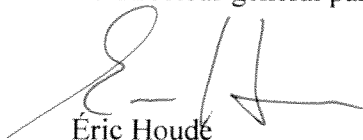
Les cibles d'exploration et d'exploitation des gaz de shale se retrouvent principalement dans les basses terres du Saint-Laurent entre Québec et Montréal. Plusieurs secteurs de cette région sont couverts de sols argileux qui sont propices aux glissements de terrain. La fracturation hydraulique exercée à des pressions aussi fortes que celles nécessaires à l'exploitation des gaz de shale n'ayant jamais été réalisée auparavant dans le contexte géologique des basses terres du Saint-Laurent, les effets potentiels sur la stabilité des pentes constitués de dépôts meubles argileux ne sont pas connus.

Il nous apparaît donc prématuré d'affirmer, comme mentionné par M. Jean-Paul Lacoursière lors de la séance du 12 octobre, qu'il est peu probable que la fracturation hydraulique en profondeur ait une incidence sur la stabilité des sols.

Si de plus amples précisions sont requises, je vous invite à vous adresser à M^{me} Chantal Bilodeau (418 646-6777 #4056, chantal.bilodeau@msp.gouv.qc.ca) ou à M^{me} Francine Belleau (418 646-6777 #40069, francine.belleau@msp.gouv.qc.ca) qui ont été désignées comme personnes-ressources pour soutenir les commissaires du BAPE dans ce dossier.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur général par intérim,



Eric Houde